

*Vous êtes invités à une consultation publique sur le
Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur
le 12 juillet 2022 à 19 h à la salle du Conseil, 119 rue Renaud
Le conseil municipal veut vous écouter!*

Votre présence est capitale!



MOT DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

À la suite de l'élection de novembre dernier, nous étions loin de nous douter que nous aurions à réouvrir le délicat dossier de la délégation du service des pompiers. La caserne 33 fait partie de notre communauté; nos pompiers travaillent avec cœur, ils sont efficaces et dévoués, et il n'y a jamais eu de remise en question sur ce point.

Malheureusement, dès notre entrée en fonction, nous avons rapidement été confrontés à plusieurs enjeux liés à ce dossier, dont ceux des ressources humaines, financières et matérielles. Comme élus, il est de notre responsabilité de les adresser.

Nous avons donc fait un important travail d'analyse pour avoir un portrait exact de la situation et bien comprendre le fonctionnement de ce service essentiel. Des redditions de compte ont été produites et tous les intervenants concernés ont été rencontrés.

Il s'agit d'un sujet délicat pour nos citoyennes et citoyens et soyez assurés que notre démarche se veut transparente et inclusive.

Aujourd'hui, nous vous transmettons toute l'information que l'administration et le conseil possèdent sur ce dossier. Nous souhaitons qu'une décision sur l'avenir du service incendie soit entérinée cette année.



D'emblée, plusieurs diront que la meilleure solution est le statu quo. Or, nous avons vite réalisé que cette avenue n'était plus envisageable en raison notamment, des nouvelles normes en vigueur en matière de service incendie et des attentes du gouvernement.

Malgré cela, conserver ce service chez nous est possible, mais les impacts d'une telle décision seraient grands et entraîneraient des répercussions sur le service offert, sur les factures de taxes municipales et sur les autres projets de la municipalité.

Nous souhaitons donc aujourd'hui vous expliquer le scénario que nous privilégions en vous fournissant les coûts et surtout les avantages réels que nous pourrions retirer en signant une entente avec la municipalité de Saint-Philippe, afin d'avoir recours à leur Service de prévention des incendies.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous vous attendrons en grand nombre le 12 juillet prochain, lors de la rencontre d'information ! À cette occasion s'il reste des questions pour lesquelles nous n'avons pas les réponses, nous irons aux sources et vous reviendrons avec l'information que nous diffuserons sur nos médias sociaux et sur notre site Internet.

Nous voulons vous consulter sur la proposition que nous privilégions pour assurer l'avenir.

Votre conseil municipal



CONTEXTE

Sur le plan gouvernemental

- ▶ Le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ) fait pression pour que les villes et les municipalités régionales de comtés (MRC) procèdent à une régionalisation des services de sécurité incendie.
- ▶ Le gouvernement préconise une meilleure couverture, avec des pompiers qui œuvrent en tout temps et en nombre suffisant.
- ▶ Les normes sont de plus en plus sévères, en matière de temps de réponse, de couverture de risque, de formation, de gestion, de redditions de compte, etc.

Au niveau de la MRC

- ▶ Dans la MRC des Jardins de Napierville, des discussions sur la régionalisation des services incendie sont en cours depuis de nombreuses années.
- ▶ Les maires et conseillers municipaux de la région sont régulièrement consultés sur cette question.

Du côté de Saint-Jacques-le-Mineur

- ▶ Notre Service de sécurité incendie existe depuis 1984 et ce sont des pompiers à temps partiel qui en sont responsables.
- ▶ En 1988, l'ajout d'un service de premier répondant a permis d'intervenir sur un plus grand nombre de situations : accidents de la route, désincarcération, inondations, assistance au public, etc.
- ▶ Aujourd'hui, notre caserne ne répond plus aux normes de sécurité publique et de santé et sécurité du travail : absence de chambre de décontamination, de douches, de douches oculaires, de divers équipements et outils, etc.
- ▶ Pour maintenir le service, il faudrait reconstruire une nouvelle caserne, dont les coûts sont estimés entre 4 et 5 M\$.
- ▶ Les 2 camions (citerne et autopompe) devront être remplacés à un coût qui s'élève à environ 900 000 \$ chacun.

Toutes ces raisons forcent le conseil à prendre une décision sur l'avenir de notre service incendie, et parmi les options, il y a le maintien du service dans notre municipalité, en allouant les fonds nécessaires à sa survie ou la délégation à un service plus gros et mieux équipé pour répondre à nos besoins.



FOIRE AUX QUESTIONS

Nous présentons ici, sous forme d'un « Question/Réponse », des informations indispensables pour une bonne compréhension du dossier.

1. Est-ce que la prévention des incendies a connu des changements au fil des ans?

Depuis 25 ans, le volet incendie a connu de nombreux changements. À l'époque, le directeur des incendies avait l'entière responsabilité du Service. Pour boucler les budgets, et aussi sensibiliser les citoyens, il n'était pas rare que les pompiers organisent des activités de financement (brunch, souper spaghetti, épluchette de blé d'Inde, etc.). Les exigences gouvernementales étaient beaucoup moins élevées. Il y avait une grande stabilité des employés. Et souvent, dans les petites municipalités, les pompiers étaient bénévoles.

Petit à petit, les entreprises employant des pompiers volontaires ont cessé d'accorder des libérations pendant les heures du travail pour aller éteindre des feux. Les exigences requises pour opérer le service incendie ont été haussées. Les budgets des municipalités sont de plus en plus serrés et **les coûts doivent être contrôlés sans dépassement**. Enfin, ces dernières années on observe un nouveau phénomène, non sans conséquence sur les services incendie, soit une pénurie de main-d'œuvre quasi généralisée!

2. Qui peut être premier répondant?

Pour être premier répondant, on doit obligatoirement être pompier, policier ou ambulancier, en plus de détenir la formation pour intervenir en premier lieu sur des cas d'accidents ou lors d'appels d'urgence qui nécessitent différents soins.

Pour assurer le service de premiers répondants, deux personnes sont requises sur tout appel. Pour les services d'incendie, 4 personnes doivent être prêtes à quitter la caserne vers les lieux d'intervention.

3. Est-il vrai que le gouvernement et la MRC des Jardins-de-Napierville exercent des pressions que les services d'incendie soient regroupés?

Les MRC, en collaboration avec les municipalités locales, doivent établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies ainsi que des actions requises pour les atteindre. Ce schéma doit être conforme aux orientations fixées par le MSPQ.

Le gouvernement du Québec encourage fortement la régionalisation et les regroupements municipaux en sécurité incendie en mettant notamment de la pression sur les petites et moyennes municipalités. Il se base sur les principes suivants : un plus grand service de sécurité incendie sous-tend un plus grand bassin d'employés, qui induit davantage de moyens et d'équipements sur le plan local ou régional et conduit à plus de formations du personnel; par conséquent, un service plus efficace est offert aux populations, malgré une distance plus grande de la caserne.

4. La pénurie de main-d'œuvre a-t-elle un impact sur notre service incendie?

Diriger un service de sécurité incendie exige de plus en plus de compétences spécifiques. On n'a qu'à penser à l'expertise nécessaire en gestion administrative ainsi qu'en gestion des ressources humaines et matérielles. Or, dans une municipalité comme la nôtre, il n'y a pas toujours du travail à temps plein, ce qui complique le recrutement et la rétention d'un directeur dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Il en va de même pour les pompiers qui doivent habiter à moins de 10 km de la caserne. Encore là, en raison des emplois à temps partiel, moins de gens se montrent disponibles et intéressés. Mentionnons aussi que chaque nouveau pompier a besoin de formation et d'équipement (il en coûte entre 12 000 \$ et 15 000 \$ par pompier). Tout cela a des répercussions sur le recrutement et provoque de l'épuisement chez des pompiers déjà en poste.



5. Comment fonctionne notre Service de sécurité incendie?

Le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur compte 16 pompiers volontaires (4 lieutenants et 12 pompiers) plus un directeur. Les pompiers sont rémunérés en fonction des heures effectuées tant en caserne, pour la garde interne, que lors d'alertes provenant du service de sécurité incendie ou d'un centre secondaire d'appels d'urgence.

Une équipe de 2 pompiers premiers répondants est présente dans la caserne de 8 h à 16 h du lundi au vendredi (garde interne). De minuit à 8 h, les pompiers ne sont pas à la caserne, mais certains assurent des gardes externes, à domicile ou à proximité. Entre 16 h et minuit, il n'y a aucune garde. Durant cette période, s'il y a un appel pour une intervention médicale ou un incendie, tous les pompiers du service sont sollicités, mais nous n'avons aucune garantie que le nombre minimal requis soit disponible et inversement, il est possible que trop d'effectifs répondent à l'appel. Tous reçoivent une rémunération, peu importe le nombre.

Le service étant en fin de négociation syndicale pour la signature d'une première convention collective, nous nous sommes déjà entendus pour éventuellement prolonger les heures de garde interne de 7 h à 19 h et la garde externe de 19 h à 7 h, afin de maintenir une garde constante et de réduire les appels à tous.



TABLEAU 1 | RÉPARTITION DES APPELS REÇUS AU SERVICE INCENDIE EN 2021 ¹

ADMINISTRATION	3	3,26 %
URGENCE MUNICIPALE	2	2,17 %
ALARME INCENDIE	8	8,70 %
ALARME GAZ	2	2,17 %
VÉHICULE MOTORISÉ	4	4,35 %
ASSISTANCE	6	6,52 %
COUVERTURE CASERNE	1	1,09 %
CHEMINÉE	1	1,09 %
RÉCHERCHE & CAUSE INCENDIE	1	1,09 %
VÉRIFICATION	9	9,78 %
DÉBRIS DÉCHETS	2	2,17 %
INSTALLATION ÉLECTRIQUE	4	4,35 %
FORÊT OU HERBES	4	4,35 %
BÂTIMENT AGRICOLE	2	2,17 %
RÉSIDENCE	1	1,09 %
SAUVETAGE	1	1,09 %
DÉSINCARCÉRATION	4	4,35 %
ACCIDENT VÉHICULE MOTEUR	26	28,26 %
PRATIQUE / EXERCICE	2	2,17 %
	92	100,00 %

Les normes du MSPQ exigent que lors d'une intervention contre un incendie, il faille obligatoirement faire déplacer un minimum de 4 pompiers.

TABLEAU 2 | NIVEAU D'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS EN FONCTION DU TEMPS DE RÉPONSE

Situation :	attaque intérieure dans un bâtiment constituant un risque faible
Ressources :	4 pompiers – 1 150 litres/min – une autopompe
Délai	Niveau d'efficacité
Moins de 5 min.	Favorise l'efficacité de l'intervention
Entre 5 et 10 min.	Compatible avec une intervention efficace
Plus de 10 min.	Préjudiciable à l'efficacité de l'intervention

Source : ministère de la Sécurité publique du Québec – orientation ministérielle

¹ Lorsqu'il y a une urgence incendie, tous les pompiers sont contactés par le biais d'un appel général, ainsi que les services d'entraide de Napierville, Saint-Édouard et Saint-Philippe.



LES OPTIONS QUI S'OFFRENT À NOUS

OPTION 1 : Maintenir le Service de protection des incendies à Saint-Jacques-le-Mineur

OPTION 2 : Conclure une entente avec la municipalité de Napierville afin que leur Service de sécurité des incendies desserve notre population (maintien de premiers répondants (PR) et de véhicules dans la caserne actuelle)

OPTION 3 : Conclure une entente avec la municipalité de Saint-Philippe afin que leur Service de sécurité des incendies desserve notre population (délégation complète sans maintien de premiers répondants et de véhicules et de la caserne)

TABLEAU 3 | DONNÉES COMPARATIVES DES 3 OPTIONS

	OPTION 1 SAINT-JACQUES-LE-MINEUR	OPTION 2 NAPIERVILLE	OPTION 3 SAINT-PHILIPPE
N ^{bre} d'employés total	Une quinzaine d'employés	Une trentaine d'employés	Une trentaine d'employés
Garde interne	2 PPR de 7 h à 19 h la semaine ²	4 PPR de 7 h à 18 h 7j/7	4 PPR 24/7 ³
Garde externe	2 PR de 20 h à 7 h la semaine	8 PPR de 18 h à 7 h, 7j/7 ⁴	NA
Délai incendie (avec garde)	11,44 minutes	10,30 minutes	10,52 minutes
Délai incendie (sans garde)	12,47 minutes	17,30 minutes	11,45 minutes
Délai le plus long sur notre territoire	17,00 minutes	19,00 minutes	14,00 minutes
Niveau de formation	Pompier I-II-III Premier répondant III ⁵	Pompier I-II Premier répondant II ⁶	Pompier I-II-III Premier répondant III
Formation continue	36 h /pompiers/an	102 h/pompiers/an	36 h/pompiers/an + test physique
Préalables	Nouvelle caserne et remplacement des véhicules	Mise à niveau de la caserne, remplacement des véhicules et maintien du service PR	La caserne comme garage municipal et revenu de la vente des véhicules et équipements

PPR : pompier premier répondant

PR : premier répondant

² Après signature de la convention collective

³ Après signature de l'entente de délégation avec SJLM

⁴ Deux proviendraient de Saint-Jacques-le-Mineur après signature de l'entente de délégation

⁵ Formation couvrant toutes les interventions

⁶ Formation limitant la pratique de certains actes, dont les interventions respiratoires et les accouchements

TABLEAU 4 | BUDGETS COMPARATIFS DES 3 OPTIONS

OPTION 1 - SAINT-JACQUES-LE-MINEUR					
	2022	2023	2024	2025	2026
Masse salariale	316 006	306 816	330 685	350 084	373 682
Service incendie	55 157	64 060	65 341	71 921	73 360
Gestion et entretien	46 587	49 942	53 191	56 455	59 734
Quote-Part MRC	15 000	15 300	15 606	15 918	16 236
Immobilisations ⁷		350 000	350 000	350 000	350 000
Coût total	432 750	786 118	814 823	844 378	873 012
Budget actuel	373 186	417 083	444 679	471 089	499 296
Différence	59 564	369 035	370 144	373 289	373 716
N ^{bre} d'unités habitation estimé	743	746	750	755	761
Coût par unité (moyenne)	80 \$	495 \$	494 \$	494 \$	491 \$
TOTAL 5 ANS/UNITÉ	2 054 \$				

OPTION 2 - ENTENTE AVEC NAPIERVILLE ⁸					
	2022	2023	2024	2025	2026
Masse salariale	207 078	169 877	188 674	194 670	214 358
Service incendie	170 650	314 572	321 837	329 278	336 898
Gestion et entretien	32 320	35 390	38 348	41 315	44 291
Immobilisations ⁹		350 000	350 000	350 000	150 000
Coût total	410 048	869 839	898 859	915 263	745 547
Coût de l'option 1	432 750	786 118	814 823	844 378	873 012
Différence	-372 702	83 720	84 036	70 885	-127 465
N ^{bre} d'unités habitation estimé	743	746	750	755	761
Coût par unité (moyenne)	-502 \$	112 \$	112 \$	94 \$	-167 \$
TOTAL 5 ANS/UNITÉ	-351 \$				
ÉCART AVEC L'OPTION 1	1 703 \$ / unité d'habitation (moyenne)				

OPTION 3 - ENTENTE AVEC SAINT-PHILIPPE					
	2022	2023	2024	2025	2026
Masse salariale	207 078				
Service incendie	157 023	339 487	345 401	352 238	359 210
Immobilisations	967	967	967	967	967
Coût total	365 069	340 454	346 368	353 205	360 177
Coût de l'option 1	432 750	786 118	814 823	844 378	873 012
Différence	-417 681	-445 664	-468 454	-491 173	-512 835
N ^{bre} d'unités habitation estimé	743	746	750	755	761
Coût par unité (moyenne)	-562 \$	-597 \$	-625 \$	-651 \$	-674 \$
TOTAL 5 ANS/UNITÉ	-3 109 \$				
ÉCART AVEC L'OPTION 1	5 163 \$ / unité d'habitation (moyenne)				

Option 2 : Bénéfice pour l'ensemble de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur au cours des 5 prochaines années = 261 526 \$

Option 3 : Bénéfice pour l'ensemble de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur au cours des 5 prochaines années = 2 335 807 \$

⁷ Détail des frais d'immobilisation de l'OPTION 1 = un emprunt de 4 M\$ sur 20 ans pour la construction d'une nouvelle caserne (n'incluant pas les subventions et les intérêts imprévisibles), plus l'amortissement d'une dépense prévue de 1,5 M\$ dans 10 ans pour le remplacement des véhicules.

⁸ Les coûts du service incendie relatif à l'entente avec Napierville sont des estimés; les prix définitifs pourront être fournis si la population souhaite retenir cette option

⁹ Détail des frais d'immobilisation de l'OPTION 2 = un emprunt de 600 000 pour la mise à niveau de la caserne existante, plus l'amortissement d'une dépense prévue de 1,5 M\$ dans 10 ans pour le remplacement des véhicules.

LES AVANTAGES DE L'OPTION 3 : DÉLÉGUER LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À SAINT- PHILIPPE

- ▶ Une économie cumulée de **5 162,50 \$ (moyenne par porte)** sur le compte de taxes d'ici 5 ans, pour les **citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur**
- ▶ Une couverture incendie plus longue et plus complète.
- ▶ **Saint-Philippe nous garantit un coût pour 5 ans et donc une prévisibilité financière dont toute municipalité a besoin!** Napierville ne s'engage que pour un an, ce qui peut faire varier chaque année les coûts du Service sécurité incendie.
- ▶ Alors que les coûts du Service de prévention incendie sont en constante augmentation, les obligations (attentes gouvernementales et normes en vigueur) sont les mêmes pour les petites municipalités et les villes de 5 000 voire de 10 000 habitants.
- ▶ D'ici 5 ans, le maintien du Service chez nous coûterait près de 875,000 \$/an. Cette somme représentera environ **20 % du budget annuel de la municipalité**, pour une moyenne de 60 appels d'incendie par année (incluant l'entraide) et de 50 appels de premiers répondants par année.
- ▶ Avec Napierville, nous conservons nos premiers répondants en garde interne, ce qui nous oblige à remplacer des véhicules et des équipements et à mettre aux normes la caserne. Nous maintenons la presque totalité du service, il y a peu d'économies pour les citoyens, et on anticipe des difficultés à recruter des pompiers pour assurer uniquement la garde de premier répondant.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

- ▶ Saint-Philippe assure déjà une délégation de service à St-Mathieu-de-Laprairie alors que Napierville rend ces services à Saint-Blaise-sur-Richelieu.
- ▶ **Dans les deux cas, il y a une possibilité d'embaucher nos pompiers à condition de respecter leurs critères d'embauche.**

- ▶ Nous ne disposons pas de données comparatives détaillées quant au délai d'intervention des premiers répondants. Ce que l'on sait c'est que les temps de réponse à Saint-Jacques-le-Mineur sont très courts (garde interne : 3 min 1 s; garde externe : 9 min 19 s). Donc si l'on délègue le service à Napierville ou à Saint-Philippe, il est possible que le temps de réponse soit supérieur. Toutefois, nous n'avons en poste que deux premiers répondants les jours de semaine, de 8 h à 16 h, et la majorité des appels sont reçus vers 18 h.
- ▶ **Le Service de préventions des incendies de Saint-Philippe propose de maintenir 2 pompiers premiers répondants, chez nous 24h/24, 7j/7.**
- ▶ Il y a des compromis à faire concernant le service de premiers répondants, mais notre proposition respecte la capacité de payer des citoyens.

EN CONCLUSION

Le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a entamé en 2009 une réflexion sur l'avenir du Service de sécurité incendie. En 2018, des orientations ont été présentées aux citoyens par l'ancien conseil municipal. Cependant, le dossier a par la suite été mis sur la glace après une assemblée de consultation citoyenne houleuse, empreinte d'émotion, de frustration et d'incompréhension.

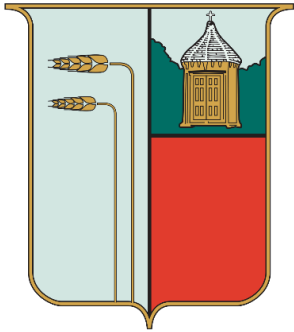
Les pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur sont avant tout des personnes honorables, des citoyens engagés. Ce sont aussi des membres de nos familles ou amis de longue date. Le conseil actuel en est très conscient, mais se voit à nouveau confronté à la lourde tâche de prendre une décision sur l'avenir du Service incendie.

Une décision doit être prise si l'on veut :

- ▶ Statuer sur nos orientations futures et celles de nos employés;
- ▶ Assurer une bonne gestion financière, notamment en matière d'immobilisations et d'équipement;
- ▶ Faire connaître notre volonté aux municipalités avoisinantes et à la MRC Jardins de Napierville afin qu'elles puissent, elles aussi, prendre des orientations en matière de gestion de leurs services aux citoyens.



Saint-Jacques-
le-Mineur



Nous souhaitons vous entendre!

Nous espérons que vous vous prononcerez sur l'avenir du Service de prévention des incendies. Vous avez à décider si vous souhaitez maintenir le Service en sachant ce que ça représente comme coûts additionnels pour votre municipalité ou s'il est préférable d'opter pour une délégation à Saint-Philippe telle que le conseil le recommande.

Veillez noter que lors de la rencontre du 12 juillet, 19h00, vous aurez la possibilité de poser toutes les questions afin de mieux saisir les enjeux et les impacts de ce dossier, aucune décision ne sera prise à cette date. Le conseil parle par résolution et ne prendra aucune décision officielle sans avoir le pouls de la population.

*Assemblée publique
sur l'avenir du
Service de sécurité incendie*

*Le 12 juillet à 19 h
dans la grande salle du centre
communautaire au 119, rue Renaud*

La parole est à vous!

